

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 5

Date de convocation : 25 novembre 2024

Date d'affichage : 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Étaient absents : RETORNAZ André – GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal – KWIATKOWSKI Johann – GRANGE Annick

Monsieur MARTIN Jean-Marie est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 24-11-131

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- Vente d'un garage situé dans une copropriété cadastrée C 3427, C 3439, C 3440 et C 3447 d'une superficie de 51 000 m², lieux-dits Les Charbonnières ;
- Vente d'un local commercial de 71.70 m² situé dans une copropriété, cadastrée D 1098, D 1536 D 1730, D 1733 et D 1735 d'une superficie de 1280 m², lieu-dit Tigny ;
- Vente d'une remise située sur un terrain de 85 m² au Poingt Ravier, cadastré L 2725 ;
- Vente d'un terrain à bâtir de 353 m² situé au Crêt du Serroz, cadastré K 2462 et K 2555 ;
- Vente d'un appartement de 28.01 m² dans une copropriété située à la Ruaz, sur un terrain cadastré K 717 et K 718 d'une superficie de 314 m².

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 novembre 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 novembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/12/2024

Publication : 02/12/2024

Valloire, le 02/12/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

